

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 MAI 1872.

Rapport des Commissions réunies des Travaux Publics et de l'Intérieur, chargées d'examiner le Projet de Loi qui alloue aux Départements des Travaux Publics et de l'Intérieur des crédits spéciaux s'élevant ensemble à 9,872,000 fr.

(Voir les Nos 163 et 179 de la Chambre des Représentants, et le N° 91 du Sénat.)

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président, le Vicomte DU BUS DE GISIGNIES, le Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, le Baron DE LABBEVILLE, le Duc d'URSEL, le Baron DE WOELMONT D'HAMBRAINE, HUBERT, GRANDGAGNAGE, et le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vos Commissions réunies de l'Intérieur et des Travaux Publics, apprécient l'importance de continuer, sans interruption, les grands travaux d'utilité générale, destinés à donner plus de vie et d'extension à toutes les branches de l'activité morale et matérielle du pays, ont fait du Projet de Loi de crédits que vous leur avez renvoyé, l'objet de leur examen empressé.

L'exposé des motifs et le rapport de la Section centrale de la Chambre des Représentants donnent toutes les explications de détail désirables, concernant les différents crédits pétitionnés, lesquels n'ont soulevé aucune objection de principe.

Et, en effet, Messieurs, qui pourrait nier le bienfait de voir s'élever sur tous les points du pays, qui n'en sont pas encore dotés, des locaux convenables et salubres pour les écoles primaires? Quelle n'a pas été l'influence sensible de la voirie vicinale sur l'agriculture, base de notre richesse nationale.

Quel élan a donné à notre commerce et à notre industrie le réseau de notre chemin de fer, dont les mailles se resserrent tous les jours et se resserrent, il faut l'espérer pour les parties encore déshéritées du pays, davantage dans l'avenir. C'est assez vous dire, Messieurs, que tous les crédits ayant trait à ces différents objets, ont été adoptés à l'unanimité.

Quant au crédit de 60,000 francs, réclamé pour l'achat du terrain nécessaire à la construction, à Gand, d'un Hôtel pour la Direction provinciale des

contributions directes, un membre a appuyé l'observation faite par la Section centrale de la Chambre des Représentants qu'un devis complet et une justification de la dépense soient fournis aux Chambres Législatives, avant le vote du crédit complémentaire, ultérieurement nécessaire.

Un membre fait remarquer qu'en 1871, lors de la discussion d'un Projet de Loi pour un crédit spécial s'élevant à 22,000,000 de francs pour l'exécution de travaux publics, le Gouvernement avait accordé une première allocation de 250,000 francs dans le but de construire, à Hasselt, un Hôtel du Gouvernement provincial.

Durant la discussion de ce Projet de Loi, MM. les membres de la Représentation nationale de la province du Limbourg, prièrent M. le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien se désister de la demande de cette allocation de 250,000 francs pour l'affecter spécialement à l'amélioration de la voirie vicinale de la province du Limbourg.

Aujourd'hui que ce transfert est passé à l'état de fait accompli, un membre de votre Commission des Travaux Publics prie M. le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien se rappeler la situation précaire dans laquelle se trouve l'Hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg, qui manque notamment de local pour la tenue des séances du Conseil provincial.

L'ensemble du Projet, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le Président,
DOMALIUS.

Le Rapporteur,
Comte DE MÉRODE WESTERLOO.